

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260217-DEL_20260217_07-DE



Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt six et le 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Martine PUGLISI, Jérôme LOOSDREGT, Florence FAÏS, Amina GHAFIR

Ont donné
procuration : Mme Audrey BUISSON à Mme Florence FAÏS,
Mme Stéphanie MENGOLLI à Philippe DALBON

Excusées : Mmes Marie-Claude CERANA et Audrey MARRON

Secrétaire de séance : Mme Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 13 février 2026	Vendredi 13 février 2026	Mardi 24 février 2026

7. Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2026

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu les demandes de subventions des associations adressées au titre de l'année 2026,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Il est rappelé que chaque année le conseil municipal se prononce sur l'attribution des subventions aux associations par une délibération distincte de celle du budget habituellement votée lors de la même séance.

Il est important de souligner que cette décision est motivée par le rôle des associations au sein d'une commune.

En effet, le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de par son dynamisme et son implication dans la vie locale de notre commune.

Les associations d'intérêt local doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

Ainsi, pour l'année 2026 l'analyse des demandes de subventions des associations, par la commission « Vie Associative », a conduit aux propositions figurant dans le tableau en annexe.

Il est proposé au conseil municipal l'attribution des subventions aux associations sur la base de ce tableau.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** le versement aux associations des subventions conformément au tableau présenté ci-joint,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Décision : Adoptée à l'unanimité



Étant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux de ces associations n'ont pas pris part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 038-213801004-20260217-DEL_20260217_07-DE

ASSOCIATION	Subvention fonctionnement accordée 2025	Subvention nouveaux projets accordée 2025	Subventions projets accordée 2025 sous réserve de réalisation	Subventions transport accordée 2025 sous réserve de réalisation	Subvention versée 2025	Subvention de fonctionnement sollicitée	Subvention « nouveau projet » sollicitée	Subvention « transport » sollicitée	Subvention « bandelette » sollicitée	Subvention de fonctionnement accordée 2026	Subventions nouveau projet 2026 accordée sous réserve de réalisation	Subvention transport sous réserve de
CULTURE												
ESTIQUE ET BARBOTINE	580,00 €				580,00 €	580,00 €				580,00 €		
ET SI ON SORTAIT !	300,00 €				300,00 €	300,00 €					300,00 €	
LE CHEMIN A L'ENVERS	300,00 €				300,00 €	300,00 €	600,00 €			300,00 €	300,00 €	
LE CHEVALET PEINTURE	650,00 €				650,00 €	650,00 €				650,00 €		
MAQUETTISTES DU CHEVALS	400,00 €		60,00 €		400,00 €	200,00 €	200,00 €			400,00 €		
GRAINE D'HUMOUR	1 000,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			500,00 €	1 000,00 €	
PEINTURE SUR SOIETRICOTICULTURE	600,00 €		400,00€ (révision machines)		600€ + 600€ = 1 200,00€	600,00 €	400,00 €			600,00 €	400,00 €	
THALIE ET CALLOPE	1 500,00 €		60,00 €	60,00 €	1 200,00 €	600,00 €	400,00 €			1 500,00 €	800,00 €	
USINE A SCRAP	580,00 €				580,00 €	580,00 €	580,00 €			580,00 €		
VOCCELLA	350,00 €	350,00 €			350,00 €	350,00 €				350,00 €		
ATHENAM EVENTS	100€ de démarrage				200,00 €	500,00 €				150,00 €		
ECOLES												
APEL Chantreuse	/				/	/						
APE Bellefontaine	/				/	/						
SPORTS ET LOISIRS												
A.S. Grébovaldan	4 000,00 €		1 000,00 €		4 000 (F) + 500 (T) + 1 000 (P) = 5 500,00€	4 000,00 €	1 500,00 €	oui		4 000,00 €		500,00 €
L'APPAS des 2 Rives	1 200,00 €		2 000,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €				500,00 €	700,00 €	
ACCA (Association Communale de Chasse)	500,00 €				500,00 €	500,00 €	1 000,00 €			500,00 €	700,00 €	
ALLIANCE GRESVAUDAN JUDO	700,00 €				700,00 €	700,00 €				700,00 €		
AMICALE BOULES	/		/	/	800,00 €	500,00 €				/		
CHEVYLS DU VOLANT	500,00 €				500,00 €	500,00 €				500,00 €		
DANSE ET MUSIQUE	800,00 €	800,00 €	800,00€ (pour l'ouverture de la section club estival)		800,00€ (F) + 800,00€ (Invoyé projet) = 1 600,00€	800,00 €	800,00 €			800,00 €	800,00 €	
FAMILLE EVASION	450,00 €		150,00 €		600,00 €	450,00 €	200,00 €			600,00 €		
DYNAMIQUE VOLONTAIRE	800,00 €				800,00 €	800,00 €				800,00 €		
KARATE CLUB	700,00 €				700€ + 600€ = 1 300,00€	700,00 €	600,00 €			700,00 €		
LE CHEVYLS BASKET	/				/	/				/		
LES ARCHERS DE LA TOUR	400,00 €				400,00 €	400,00 €	400,00 €			400,00 €		
MUSCUL CLUB	/	/			/	/				/		
PRANAVA YOGA	/	/			/	/				/		
SKI CLUB	5 000,00 €			9 000,00 €	5 000 (F) + 8976 (T)	5 000,00 €	2 000,00 €	9 240,00 €		5 000,00 €		9 240,00 €
TENNIS CLUB	610,00 €				610,00 €	610,00 €				610,00 €		
USEP HAND BALL	/				/	/				/		
CHEVYLS PETANQUE	800,00€ via l'amicale				/	800,00 €				/		
ENVIRONNEMENT												
ACAEBH	100,00 €				100,00 €	100,00 €				100,00 €		
ANCIENS												
CLUB DES IRIS	850,00 €				850,00 €	850,00 €				850,00 €		
MEMOIRE												
ANACR comité Porcharra du Haut Grébovaldan	200,00 €				200,00 €	200,00 €				200,00 €		
AMAC Le Chevyls	440,00 €				440,00 €	440,00 €				440,00 €		
COMPAGNIE STEPHANE (AMICALE ANCIENS)	165,00 €				/	/	/			165,00 €		
ISS NAT DES ANCIENS DU MAQUIS DU GRESVAUDAN	165,00 €				165,00 €	165,00 €				165,00 €		
CROIX DE GUERRE	165,00 €				165,00 €	165,00 €				165,00 €		
COMITE PERSONNEL COMMUNAL												
COS	23 900,00 €				23 900,00 €	25 000,00 €				23 000,00 €		
EXTERNEURS												
Les pères rans de Porcharra	120,00 €				100,00 €	150,00 €				/		
ASSOCIATION DES ANCIENS MARIÉS ET ADJOINTS GERE	165,00 €				/	/				165,00 €		
AVENIR	165,00 €				165,00 €	/				165,00 €		
FRAPNA (Protection Nature)	165,00 €				165,00 €	/				165,00 €		
LAQUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	165,00 €				165,00 €	/				165,00 €		
GRESVAUDAN BLUES FESTIVAL	1 500,00 €				1 500,00 €	2 000,00 €				1 500,00 €		

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 038-213801004-20260217-DEL_20260217_07-DE

ECOLE DE MUSIQUE DES 2 RIVES				1 928,00 €	Débit spécifique				2 500,00 €					
ECOLE DE CORDES DU GRESVALDIAN				630,00 €	Débit spécifique				2 500,00 €					
HARMONIE ENFANTS BAYARD	410,00 €			410,00 €					410,00 €					
BAKED-GCCE COOP SCOLAIRE CROLESSE TOUVET	500,00 €				/ élève				500,00 €					
LES MFR (Maison familiale et rurale)					185 / élève				495,00 €					
CLUB ATHLETISME CAPR PONTCHARRA	220,00 €			200,00 €	300,00 €				200,00 €					
LES AMIS DES ANIMAUX	800,00 €			800,00 €					500,00 €					
ASSO CHATS ERRANTS Ani des bibes	800,00 €			800,00 €					/					
Nantape	1 500,00 €			1 500,00 €	1 500,00 €				1 500,00 €					
Bakada				100,00 €					100,00 €					
Subventions exceptionnelles à caractère humanitaire									5 000,00 €					
TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES				68 529,00 €	53 490,00 €	9 680,00 €	9 240,00 €		56 678,00 €	5 000,00 €	9 740,00 €		71 418,00 €	